



Les bioplastiques et leur gestion

Introduction

Selon la [Fondation Ellen MacArthur](#), les bioplastiques constituent un moyen de résoudre le problème des [plastiques à usage unique](#). On peut les intégrer dans l'infrastructure de compostage, et s'ils fuient dans l'environnement, ils ont un impact moins nocif que les plastiques à base de pétrole.

La terminologie

Le terme « bioplastiques » désigne généralement les plastiques qui sont biosourcés, biodégradables ou les deux à la fois.

Le terme « biosourcé » désigne l'origine des matériaux : les produits biosourcés sont fabriqués à partir de polymères naturels comme la fécule ou l'amidon de maïs et la canne à sucre. Les plastiques biosourcés ne sont pas nécessairement compostables.

Le terme « compostable » décrit ce que l'on peut faire des matériaux lorsqu'on s'en est servi; les matériaux compostables peuvent être compostés à la maison ou dans l'industrie.

Le terme « biodégradable » est une notion plus vaste, qui décrit un matériau qui peut se biodégrader en éléments naturels grâce à des microorganismes.

Forum économique mondial, Fondation Ellen MacArthur et McKinsey & Company,
La nouvelle économie du plastique : repenser l'avenir du plastique, 2016.

Les motifs de préoccupation

L'utilisation des bioplastiques comme solution de rechange pour remplacer les articles et les emballages de plastique à usage unique donne lieu à plusieurs motifs de préoccupation. Voici les principales inquiétudes :

- les effets sur l'environnement et sur les collectivités dont ils sont issus;
- les connaissances des consommateurs sur les bioplastiques;



Plan directeur des déchets solides

- l'état des installations de compostage.

Les terres utilisées pour cultiver les bioplastiques biosourcés sont souvent en concurrence avec celles qui sont utilisées pour la culture vivrière, nécessaire pour nourrir les collectivités dans les pays en développement dans lesquels sont cultivées la plupart de ces matières. Elles ont aussi tendance à réclamer des quantités massives de pesticides, d'engrais et d'autres ressources pour assurer leur croissance. Les effets toxiques de ces produits chimiques ont des conséquences négatives pour la nature et pour les humains. La demande de ces matières impose aussi des impératifs aux régions productrices, ce qui explique les faibles salaires et la pauvreté. Du fait de la multiplication des impératifs d'accroissement de la production, des pénuries d'eau, l'extinction de certaines espèces, la désertification et la disparition des terrains servant d'habitats naturels risquent de mettre ces régions à rude épreuve.

Puis, la méconnaissance générale des consommateurs sur ce qu'est un bioplastique représente un défi pour les municipalités aux prises avec ces produits. Souvent, il est probable que les résidents les confondent avec les matières recyclables et déposent dans les boîtes bleues les matériaux d'emballage bioplastiques. Malheureusement, ces plastiques, qui ne sont pas compatibles avec d'autres résines plastiques, ne peuvent pas être recyclés.

Enfin, les affirmations selon lesquelles ces produits sont compostés dans des établissements commerciaux ne se vérifient pas toujours. Certains établissements :

- ne sont pas à même de créer les conditions dans lesquelles les bioplastiques sont dégradés à 90 % après 12 semaines à 60 degrés Celsius (condition obligatoire pour qu'un produit soit biodégradable);
- rejettent les produits avant même qu'ils entrent dans la phase de la transformation puisqu'on soupçonne qu'il s'agit de plastiques à base de pétrole.

Les obstacles dans la gestion

Voici entre autres les obstacles qui se dressent contre l'efficacité de la gestion des bioplastiques :

- la dissociation entre la conception des emballages compostables et ce qui est accepté dans les établissements de compostage partout au Canada;
- le rythme de l'innovation dans les matériaux d'emballage, souvent plus rapide que le délai qu'il faut compter pour perfectionner la technologie de la transformation;
- la confusion du public en raison de la variation des types de bioplastique acceptés dans les différents établissements d'un océan à l'autre;



Plan directeur des déchets solides

- l'incohérence dans l'étiquetage de ces produits;
- l'absence de systèmes centralisés de collecte des déchets alimentaires, surtout dans les immeubles multirésidentiels;
- les odeurs nauséabondes associées aux établissements qui acceptent ces produits, ce qui peut empêcher de créer de nouveaux établissements;
- il revient souvent plus cher de mettre au point les emballages bioplastiques que les emballages traditionnels de plastique à base de pétrole.

Que font le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial?

En juillet 2019, Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont annoncé un investissement de 300 000 \$ dans la première phase du [Défi sur le plastique](#). Les bénéficiaires de cet investissement mettent en œuvre des projets qui ont le potentiel de réduire la pollution en améliorant la compostabilité des bioplastiques. En outre, dans le cadre de la [Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#), qui s'étend à l'ensemble du Canada et qui émane du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, on a annoncé un « Défi sur le plastique » afin de financer sept défis de l'innovation liés à l'emballage alimentaire et à l'amélioration de la compostabilité des bioplastiques.

Le gouvernement de l'Ontario a lui aussi reconnu qu'il fallait se pencher sur la gestion des produits et des emballages compostables. On étudiera donc ces produits et ces emballages conformément au document de travail publié en novembre 2018 par le gouvernement de l'Ontario sous le titre [Plan environnemental conçu en Ontario](#). Voici les solutions envisagées dans ce document :

- travailler de concert avec les municipalités et les établissements de compostage privés afin de dégager un consensus sur les exigences relatives aux matériaux compostables émergents pour s'assurer que les nouveaux emballages compostables sont acceptés dans le cadre des programmes de bacs verts dans toute la province;
- envisager d'attribuer aux producteurs la responsabilité de la gestion de la fin de la durée utile de leurs produits et emballages.

En juin 2019, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario a annoncé que son ministère allait mettre sur pied le [Groupe de travail technique sur les produits compostables](#), en réunissant les experts des municipalités, de l'industrie et du secteur de la gestion des déchets afin d'établir « des règles claires pour les matières des emballages compostables et pour s'assurer que ces matières sont acceptées par les programmes de bacs verts existants et en cours de mise en œuvre dans toute la province ».



Pertinence dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Si les bioplastiques sont appelés à devenir une solution de rechange efficace pour remplacer les emballages de plastique à base de pétrole, les systèmes de gestion des déchets doivent être à même de traiter ces produits. Les municipalités ont un rôle à jouer en veillant à ce que les systèmes de gestion des déchets permettent de contrôler efficacement le courant de traitement de ces matières. Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides, on tiendra des discussions qui permettront de se pencher sur les mesures adoptées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et sur les mesures que peuvent prendre les municipalités pour les compléter ou les étoffer. Ces dialogues permettront d'étudier les moyens à prendre pour :

- mettre en œuvre et améliorer les programmes d'information destinés à permettre au public de mieux connaître les bioplastiques et les courants de déchets dans lesquels ces produits doivent être traités;
- travailler de concert avec les municipalités et d'autres partenaires dans toute la province pour permettre de s'assurer que les méthodes sont normalisées et uniformes, afin que le système soit plus facile à comprendre et à utiliser;
- s'assurer que chaque foyer a accès à un courant de traitement des déchets organiques.